

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:422353-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité
2016/S 232-422353**

Avis de marché

Travaux

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom et adresses**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain
Paris
75007
France

Point(s) de contact: Commission de régulation de l'énergie

Courriel: appels-offres@cre.fr

Code NUTS: FR101

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

I.2) **Procédure conjointe**

I.3) **Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:

<http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues autre adresse:

Commission de régulation de l'énergie

15 rue Pasquier

Paris

Paris Cedex 08

France

Point(s) de contact: Commission de régulation de l'énergie

Courriel: appels-offres@cre.fr

Code NUTS: FR101

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.cre.fr/>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) **Activité principale**

Environnement

Section II: Objet

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de cogénération d'électricité et de chaleur alimentées par de la biomasse, en remplacement d'installations de cogénération.

II.1.2) **Code CPV principal**

09310000

II.1.3) **Type de marché**

Travaux

II.1.4) **Description succincte:**

Le présent appel d'offres est établi en application des articles L. 311-10 à L. 311-13-6 du code de l'énergie, et selon les modalités prévues par les articles R. 311-12-1 à R. 311-30.

Il porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles installations de cogénération d'électricité et de chaleur à partir de biomasse à haut rendement situés en France métropolitaine continentale, lorsqu'elles viennent remplacer des installations existantes de cogénération alimentées au gaz naturel de plus de 12 MW.

En cas de sélection, les candidats bénéficieront d'un contrat offrant un complément de rémunération dans un premier temps pour l'électricité produite par l'installation utilisant le gaz, puis pour l'installation utilisant la biomasse.

II.1.5) **Valeur totale estimée**

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé:**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FR

Lieu principal d'exécution:

France métropolitaine continentale.

II.2.4) **Description des prestations:**

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles installations de cogénération d'électricité et de chaleur à partir de biomasse situés en France métropolitaine continentale (désignées ci-après par « Installations Biomasse ») qui respectent les conditions suivantes:

— L'Installation Biomasse est une installation de cogénération à haut rendement, au sens du présent cahier des charges,

— L'Installation Biomasse alimente une entreprise ou un site (désigné ci-après par « Consommateur de Chaleur ») qui respecte les conditions suivantes:

o Le niveau de consommation de chaleur du Consommateur de Chaleur:

— Respecte les conditions de continuité et de régularité mentionnées à l'article L. 311-13-6 du code de l'énergie et précisées par l'Arrêté du 17 août 2016,

— Est supérieur ou égal à la production annuelle de chaleur de l'Installation Biomasse.

o Le Consommateur de Chaleur est alimenté en chaleur par une installation de cogénération d'électricité et de chaleur alimentée en gaz naturel de plus de 12 MW (désignée ci-après par « Installation Gaz ») qui respecte les conditions suivantes:

— L'Installation Gaz vérifie les exigences de performance énergétique mentionnées à l'article L. 311-13-6 du code de l'énergie,

— L'Installation Gaz cesse d'alimenter en chaleur le Consommateur de Chaleur au moment de l'achèvement de l'Installation Biomasse, qui intervient au plus tard quatre ans après la date de désignation du lauréat.

En cas de sélection, le Candidat bénéficiera d'un contrat offrant:

— Un premier complément de rémunération pour l'électricité produite par l'Installation Gaz jusqu'à l'achèvement de l'Installation Biomasse, dans la limite de 4 ans maximum après la date de désignation de lauréat. Le niveau de ce complément de rémunération est défini dans le cahier des charges;

— Un second complément de rémunération pour l'électricité produite par l'Installation Biomasse, pour une durée de 20 ans. Le niveau de ce complément de rémunération est déterminé par le candidat dans le cadre de l'appel d'offres.

II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 288

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.10) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: non

II.2.11) **Information sur les options**

Options: non

II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

En application de l'article L. 311-10 du code de l'énergie, toute personne physique ou morale peut participer à cet appel d'offres sous réserve des dispositions des articles L. 2224-32 et L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

- IV.1.1) **Type de procédure**
Procédure ouverte
- IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**
- IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**
- IV.1.6) **Enchère électronique**
- IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non
- IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**
- IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**
- IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
Date: 02/06/2017
Heure locale: 14:00
- IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**
Français
- IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
- IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**
Date: 02/06/2017
Heure locale: 14:00

Section VI: Renseignements complémentaires

- VI.1) **Renouvellement**
Il s'agit d'un marché renouvelable: non
- VI.2) **Informations sur les échanges électroniques**
- VI.3) **Informations complémentaires:**
- VI.4) **Procédures de recours**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Tribunal administratif
Paris
France
- VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**
- VI.4.3) **Introduction de recours**
- VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**
- VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**
28/11/2016